



Bienvenue au monde des permis de stationnement virtuels HotSpot

À partir du 28 janvier 2019, la Ville de Fredericton donnera aux clients qui veulent acheter un permis pour un seul mois l'option de le faire en ligne ou par téléphone intelligent. Cette nouvelle option de paiement vous **évite les files d'attente à l'hôtel de ville tôt le matin ou par les froids matins d'hiver!** En effet, vous pourrez acheter votre permis mensuel de chez vous ou par téléphone en utilisant le tableau de bord HotSpot.

Dès le 28 janvier, les permis mensuels pourront être achetés en ligne ou au moyen de l'appli HotSpot. Les instructions qui suivent vous permettent même de vous inscrire à l'avance. De cette façon, tout ce que vous aurez à faire le 28 janvier sera d'ouvrir une session et d'acheter un permis mensuel. Et si vous allez au centre de service à la clientèle, sachez qu'il y aura du personnel de HotSpot et de la Ville pour aider les clients ou répondre aux questions au sujet de ces nouvelles options d'achat. Pour l'instant, il sera encore possible d'acheter certains permis à l'hôtel de ville de Fredericton.

À noter toutefois que, comme cela a toujours été le cas, le nombre de permis est limité: ils sont vendus selon le principe du premier arrivé, premier servi, qu'ils soient achetés en ligne ou en personne au centre de service.

Comment ça marche?

Vous pouvez acheter des permis virtuellement, soit en ligne soit en téléchargeant l'appli HotSpot. Vous devez vous inscrire auprès de HotSpot en fournissant votre nom, vos coordonnées et votre numéro de plaque d'immatriculation; vous aurez à choisir votre permis et à le payer par carte de crédit sécurisée ou VISA/Débit. Le prix du permis de stationnement est le même que vous l'achetiez en ligne, au moyen de l'appli ou en personne à l'hôtel de ville. Vous devez vous inscrire auprès de HotSpot seulement si vous en êtes à votre première utilisation du tableau de bord HotSpot. Par la suite, vous n'aurez qu'à ouvrir une session pour acheter votre permis. **C'est aussi simple que ça!**

REMARQUE : Hotspot offre aussi une formule d'adhésion (membership) qui permet de se prévaloir du stationnement à l'heure. Si vous avez l'intention d'utiliser Hotspot seulement pour gérer vos permis, ne choisissez pas l'option adhésion. De cette façon, vous vous éviterez des mensualités si vous ne voulez pas le stationnement à l'heure.

Comment pourra-t-on faire respecter les règlements si je n'ai rien à accrocher au rétroviseur?

Si vous achetez un permis virtuel, vous n'aurez plus besoin d'étiquette à accrocher. Le personnel chargé d'appliquer les règlements de stationnement utilisera un appareil mobile pour saisir le numéro d'immatriculation de votre véhicule et valider votre permis virtuel. D'ailleurs, cela se fait de cette façon pour le stationnement payé par téléphone cellulaire depuis que la

Ville a commencé à collaborer avec HotSpot en 2013, alors nous n'aurons pas à modifier nos processus de vérification.

Les clients qui ont plus d'un véhicule peuvent en ajouter plusieurs au même compte. La souplesse de cette fonction vous permettra donc d'utiliser différentes voitures des jours différents, comme si vous changiez votre étiquette d'un véhicule à l'autre. Pour le faire, vous n'avez qu'à ouvrir une session dans le tableau de bord de HotSpot ou dans l'appli mobile et à changer le véhicule associé à votre permis de stationnement à ce moment. **Mais n'oubliez pas, il est essentiel que le détenteur de permis s'assure que le numéro de plaque choisi est bien le même que celui du véhicule stationné pour s'éviter une contravention. Le détenteur du permis a la responsabilité de voir à ce que ses données soient à jour en tout temps.**

Nous voulons que votre transition vers les permis de stationnement virtuels HotSpot se fasse en



douceur, alors nous vous invitons à regarder une courte vidéo qui illustre son fonctionnement.

Directives pour l'inscription initiale (bien suivre toutes les étapes) :

1. **Créer un compte HotSpot** – Vous pouvez créer un compte HotSpot en allant sur <https://htsp.ca> pour avoir accès au tableau de bord HotSpot. Vous pouvez aussi télécharger l'appli mobile HotSpot pour gérer votre permis de stationnement virtuel HotSpot à partir de votre téléphone intelligent quand vous n'êtes pas à la maison.

2. **Ajouter un ou des véhicules** – Une fois que vous avez accédé au tableau de bord en ligne HotSpot ou téléchargé l'appli mobile HotSpot, vous trouverez l'onglet Vehicles pour ajouter le ou les véhicules qu'il faut.

Vous pouvez ajouter plusieurs véhicules à votre compte HotSpot, mais un seul à la fois peut être associé au permis de stationnement virtuel HotSpot.

Cette étape est importante pour que le personnel chargé de faire respecter les règlements dispose de l'information exacte.

3. Ajouter un mode de paiement – Pour l’achat de votre permis virtuel de février, nous avons besoin d’une carte de crédit valide ou d’une carte VISA/Débit. Vous pouvez indiquer votre mode de paiement dans l’onglet Wallet où vous sélectionnez le bouton Payment Method. Si ou quand le système vous invite à sélectionner l’option adhésion à Hotspot, vous n’avez qu’à cliquer sur « later » (plus tard) si vous n’avez pas l’intention d’utiliser l’appli pour payer du stationnement à l’heure. Vous n’avez pas besoin d’une adhésion de membre pour acheter un permis.

*** Il n’est PAS nécessaire d’ajouter des fonds à votre portefeuille HotSpot pour acheter un permis de stationnement virtuel HotSpot. Le paiement de ces permis sera prélevé directement de votre carte de crédit ou VISA/Débit.*

***Vous pouvez utiliser les fonds ajoutés à votre portefeuille HotSpot aux parcomètres municipaux et pour acheter un laissez-passer d’autobus dans les villes des provinces de l’Atlantique et de l’Ontario qui utilisent HotSpot. L’utilisation de ce service exige une adhésion mensuelle ou annuelle.*

4. Acheter un permis de stationnement virtuel HotSpot – À cette étape-ci, c’est le moment d’acheter votre permis. Dans l’écran Permit, vous devez sélectionner celui que vous voulez acheter. Une fois la transaction complétée, votre permis apparaîtra sur la page des permis (voir l’image ci-dessous). Vous recevrez votre reçu par courriel quand vous aurez réussi l’achat de votre permis de stationnement virtuel dans le système HotSpot.

Une fois ces quatre étapes terminées, vous aurez réussi à organiser votre compte pour les permis de stationnement virtuels HotSpot.

Conseil sur la gestion de votre permis de stationnement virtuel HotSpot

Vous pouvez inscrire plus d’un véhicule aux permis de stationnement virtuels HotSpot. Si, une journée donnée, vous utilisez une voiture différente, vous pouvez changer votre permis en conséquence. Il suffit d’ouvrir une session dans le tableau de bord en ligne HotSpot ou l’appli mobile HotSpot et de changer le véhicule utilisé dans l’onglet Permits, comme l’illustre l’image ci-dessous :

Conseil en cas de problème à l’achat de votre permis :

HotSpot donne du soutien à la clientèle relativement à l’achat de votre permis de stationnement virtuel HotSpot.

À votre disposition.

Si vous avez des problèmes ou des questions, vous pouvez contacter HotSpot par courriel à support@htsp.ca ou par téléphone au [1-855-712-5888](tel:1-855-712-5888). Voici aussi notre adresse postale :

Hotspot Parking Inc.
390, rue King
Fredericton, NB E3B 1E3